

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

4240, rue Messier

Investissements

Près de 500 000 \$

Calendrier

Du 5 août à la mi-décembre 2019

Horaire

Lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h
Les rendez-vous sont pris à partir de 8 h.

Dans certains cas exceptionnels, la plage horaire pourrait être prolongée si la bonne marche des travaux l'exige.

Surveillez les avis.

Entrepreneur

Construction Melma inc.

Et Pro-Teck Sécurité (sous-traitant)

Travaux majeurs de rénovation

Les travaux consistent à remplacer les **équipements d'alarme-incendie** ainsi que le **groupe électrogène**. Ces travaux visent à bien vous protéger et à respecter les normes.

Remplacement de l'alarme-incendie

Dans les logements :

- ▶ Un appareil qui détecte la présence de chaleur sera installé à l'entrée de votre logement.
- ▶ Une lampe qui clignote et produit un signal sonore lors d'un incendie sera installée. Elle sera visible de toutes les pièces.
- ▶ L'appareil qui détecte la présence de fumée dans votre logement sera remplacé.

Dans les corridors, les cages d'escalier et la salle communautaire :

- ▶ Des avertisseurs de fumée seront installés.

Questions concernant le traitement?



Andrée Quezada

Agente de liaison

514 868-3935

Remplacement du groupe électrogène

- ▶ Le groupe électrogène sera installé sur une nouvelle structure sur le toit.
- ▶ Les travaux se dérouleront principalement au sous-sol, sur le toit et dans une section des corridors.
- ▶ Le nouveau groupe électrogène permettra d'ajouter de nouveaux services en cas de panne d'électricité :
 - Éclairage, chauffage et prises de courant dans la salle communautaire.
 - Ventilation dans les corridors.
 - Eau chaude dans les logements.

+ Services actuels :

- Éclairage dans les cages d'escalier, les corridors et le bureau du préposé à l'entretien et aux réparations.
- Système d'alarme-incendie, ascenseurs et porte de garage fonctionnels.
- Porte d'entrée automatique.

Inconvénient

- ▶ **Quelques coupures d'électricité. Vous serez avisés au moins 48 h d'avance. Surveillez les avis.**

Avec vous



Rencontre d'information du **18 juillet 2019** :

- À cette rencontre, **16 locataires** étaient présents.
- Ils ont été informés sur les travaux à venir.

À vous d'agir — Rôle du locataire

Voici ce que vous avez à faire lors des travaux :

- ▶ **Surveillez les avis affichés à l'entrée du bâtiment** pour savoir quand les travaux d'alarme-incendie commenceront et quand il y aura des coupures d'électricité.
- ▶ **Vous devez être présents.** Si vous ne pouvez pas l'être, désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille.
- ▶ **Trois (3) visites** dans votre logement seront nécessaires pour installer le système d'alarme-incendie.
- ▶ **Vous devrez dégager votre corridor pour faciliter l'installation des nouveaux équipements d'alarme-incendie.**
- ▶ Les **rendez-vous** seront fixés à **partir de 8 h. Surveillez les avis sur votre porte de logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera 48 heures à l'avance.
- ▶ Si, pour une **raison majeure** ou **imprévue**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé** et vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer, **informez-en les ouvriers** ou votre agent de liaison, le plus rapidement possible.
- ▶ Les travaux débutent dans les aires communes, puis les logements.
- ▶ Les ouvriers commencent soit par l'étage du bas, soit du haut (à confirmer).

TRAVAUX	DURÉE	QUAND
1^{re} visite Installation des nouveaux appareils.	4 h	Août ou septembre
2^e visite Vérification du fonctionnement du système.	10 minutes	Octobre ou novembre
3^e visite Transition entre les anciens et les nouveaux appareils.	2 h	Décembre

Merci! Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

Travaux réalisés par :



Travaux financés par :



L'OMHM À VOTRE SERVICE!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7

514 872-OMHM (6646)

RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

Votre système d'alarme-incendie

Découvrez les appareils que l'Office installe lorsqu'il met aux normes les équipements dans votre immeuble.

Dans les logements



Avertisseur de fumée

- ▶ Appareil qui détecte la présence de fumée dans votre logement

Le saviez-vous ?

- ▶ Cet appareil ne déclenchera pas une alarme dans les autres logements, seulement dans le vôtre. Il n'est pas relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office. Les pompiers ne seront donc pas appelés pour une légère fumée. Exemple : une rôtie qui brûle.
- ▶ Que faire si vous avez fait brûler votre rôtie et si vous voulez faire sortir la fumée de votre logement? Ouvrez une fenêtre plutôt que la porte de votre logement. De la fumée dans le corridor pourrait déclencher une alarme dans l'immeuble.
- ▶ Que faire si votre appareil produit un signal, mais qu'il n'y a pas d'incendie? Appuyez sur le bouton pour arrêter l'alarme.



Détecteur de chaleur

- ▶ Appareil qui détecte la présence de chaleur dans votre logement



Avertisseur d'incendie

- ▶ Lampe qui clignote et produit un signal sonore lors d'un incendie
- ▶ Permet d'alerter tous les locataires



Alarme sonore

- ▶ Appareil qui produit un signal sonore lors d'un incendie
- ▶ Est installé dans la majorité des logements pour s'assurer que l'alarme est entendue partout.

Le saviez-vous ?

- ▶ Ces appareils sont reliés au panneau d'alarme-incendie situé au rez-de-chaussée de votre immeuble. Ce panneau permet de déterminer d'où provient l'alarme et d'agir rapidement.
- ▶ Le panneau d'alarme-incendie est relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office. Quand un signal est reçu au centre, l'Office s'assure que les pompiers ont été prévenus.

Dans les aires communes



Avertisseur de fumée

- ▶ Appareil qui détecte la présence de fumée dans les corridors et les cages d'escaliers
- ▶ Est relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office

Que devez-vous faire s'il y a un feu ?

- ▶ **Sortez immédiatement** de l'immeuble.
- ▶ **Appelez les services d'urgence (911).**
- ▶ Une fois en lieu sûr, communiquez avec le centre d'appels de l'Office pour signaler l'incendie : 514 872-OMHM (6646)

